

# Conseil municipal

Ville de Brignais - 6 juillet 2022

# DÉCISIONS DU MAIRE

De juin et juillet 2022

Date de la décision	CO-CONTRACTANT OU SOUMISSIONNAIRE	OBJET	MONTANT (HT)	CAO
2 juin 2022	DIGITECH	Marché d'acquisition et de mise en œuvre d'un logiciel de Gestion électronique du Courrier (GEC) et prestation de maintenance associées	22 029,80 €	
13 juin 2022	UGAP	Achat d'une tondeuse autoportée KUBOTA G321 LD	16 850,01 €	
16 juin 2022	ASSOCIATION DES PEINTRES DE BRIGNAIS	Don à la RCAVB	801,76 € TTC	
1 <sup>er</sup> juillet 2022	ENTREPRSE MANUSTRA	Marché de fourniture de chariot élévateur NISSAN type UDO2A25PQ d'une capacité de charge de 2 500 kg	30 500 €	

# DECISION MUNICIPALE

N° DGS0022022

Le Maire de la commune de BRIGNAIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales article L 2 122-22, alinéa 4,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020-53 du Conseil municipal en date du 10 juillet 2020 donnant délégation de certaines attributions du Conseil municipal au Maire,

**Considérant** qu'une consultation a été lancée en date du 27/01/2022 ayant pour objet «*Acquisition et mise en œuvre d'un logiciel de Gestion Electronique du Courrier (GEC) et prestations de maintenance associées*» pour le compte de la Ville de Brignais ;

**Considérant** les 3 offres réceptionnées et l'analyse des offres effectuée selon les critères de jugement préétablis ;

**Considérant** que l'offre économiquement la plus avantageuse est celle remise par l'entreprise DIGITECH, sise 21 avenue Fernand Sardou – CS 40173 – 13322 MARSEILLE CEDEX 16, n° SIRET : 384 617 031 000 57 ;

## DECIDE

### ARTICLE 1 : TITULAIRE

- **De conclure** le marché de « *Acquisition et mise en œuvre d'un logiciel de Gestion Electronique du Courrier (GEC) et prestations de maintenance associées* », soit le marché n°22INF01, avec DIGITECH, sise 21 avenue Fernand Sardou – CS 40173 – 13322 MARSEILLE CEDEX 16, n° SIRET : 384 617 031 000 57 ;
- **De signer** le marché correspondant et tous les documents nécessaires à sa bonne exécution.

### ARTICLE 2 : PRIX

Le montant de l'offre retenue s'élève à :

Montant HT : 22029.80 €

TVA : 4405.96 €

Montant TTC : 26435.76 €

### ARTICLE 3 : DUREE

Le marché est conclu à compter de sa notification et jusqu'en *juin 2024* à titre prévisionnel.

A BRIGNAIS,

M. Serge BEBARD

Maire de Brignais



126/22  
*[Handwritten signature]*

# DECISION MUNICIPALE N° ST0222022

Le Maire de la commune de BRIGNAIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales article L 2 122-22, alinéa 4,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020-53 du Conseil municipal en date du 10 juillet 2020 donnant délégation de certaines attributions du Conseil municipal au Maire,

Considérant la consultation réalisée auprès de la centrale d'achat UGAP, concernant la fourniture d'une tondeuse autoportée KUBOTA pour les besoins du service espaces verts

## DECIDE

### ARTICLE 1 : TITULAIRE

- De conclure avec l'UGAP pour l'achat d'une tondeuse autoportée KUBOTA G231 LD

### ARTICLE 2 : PRIX

Le montant de l'offre retenue s'élève à : **20 220 .01 € TTC** (16 850.01 HT)

### ARTICLE 3

Cette mission relève du cadre des procédures de marchés publics.  
Le règlement des litiges est de la compétence du Tribunal Administratif.

### ARTICLE 4

Monsieur le Maire de BRIGNAIS est chargé de l'exécution du présent acte.

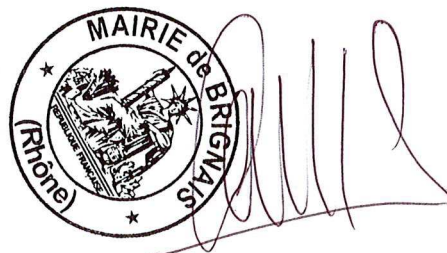
A BRIGNAIS,  
M. Serge BERARD  
Maire de Brignais

Le 13 juin 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU RHÔNE

VILLE DE BRIGNAIS  
28 rue Général de Gaulle  
69 530 BRIGNAIS  
Téléphone : 04 78 05 15 11  
Courriel : [contact@mairie-brignais.fr](mailto:contact@mairie-brignais.fr)  
[www.brignais.com](http://www.brignais.com)

Insee 027 - Code APE 8411Z - Siret 216 900 274 00012



## DECISION MUNICIPALE

RCAVB0012022

### DON

### DE L'ASSOCIATION DES PEINTRES DE BRIGNAIS

Le Maire de la commune de Brignais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales article L 2122-22, alinéa 9,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 10 juillet 2020 donnant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire.

Recevant l'offre de don de l'Association des Peintres de Brignais d'un montant de 801,76 € à la Régie Culturelle Autonome de la Ville de Brignais.

#### DECIDE

##### ARTICLE 1 :

L'Association des Peintres de Brignais a organisé son 43ème salon des peintres de Brignais au Briscope. Comme suite à leur bilan annuel, ils ont dégagé un bénéfice de 801,76 € sur leur exercice comptable et souhaitent reverser cette somme de 801,76 € à la Régie Culturelle Autonome de la Ville de Brignais.

##### ARTICLE 2 :

Le don de l'Association des Peintres de Brignais est sans contrepartie. Il n'est ni grevé de conditions, ni de charges.

##### ARTICLE 3 :

Cette recette sera inscrite au chapitre 7713 chapitre 77 du budget de la régie culturelle autonome de la ville de Brignais.

A Brignais, le 16/06/2022

Serge BERARD, Maire



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU RHÔNE

MAIRIE DE BRIGNAIS  
28 rue du Général de Gaulle  
69530 BRIGNAIS

Courriel : [contact@mairie-brignais.fr](mailto:contact@mairie-brignais.fr)

Téléphone : 04 78 05 15 11

Télécopie : 04 78 05 62 37

Insee 027 - Code APE 8411Z - Siret 216 900 274 00012

# DECISION MUNICIPALE N° ST0242022

Le Maire de la commune de BRIGNAIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales article L 2 122-22, alinéa 4,

Vu le code de la commande publique et notamment son article R 2122-8

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020-53 en date du 10 juillet 2020 donnant délégation de certaines attributions du Conseil municipal au Maire

**Considérant** qu'une consultation conforme au code des marchés publics a été engagée en matière d'achat de chariot élévateur

**Considérant** les offres réceptionnées dans les délais et l'analyse des offres effectuée selon les critères de jugement préétablis ;

DECIDE

## ARTICLE 1 :

**De conclure avec** l'entreprise MANUSTRA un marché de fourniture de chariot élévateur NISSAN type UDO2A25PQ d'une capacité de charge de 2 500 kg.

## ARTICLE 2 :

Montant 37 000 € HT – 44 400 € TTC  
Reprise de l'ancien chariot élévateur : 6 500 € HT – 7 800 € TTC  
COUT TOTAL après reprise : 30 500 € HT - 36 600 € TTC

## ARTICLE 3 :

La date prévisionnelle de livraison est le 31 décembre 2022 au plus tard.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU RHÔNE

VILLE DE BRIGNAIS  
28 rue Général de Gaulle  
69 530 BRIGNAIS  
Téléphone : 04 78 05 15 11  
Courriel : [contact@mairie-brignais.fr](mailto:contact@mairie-brignais.fr)

[www.brignais.com](http://www.brignais.com)

Insee 027 - Code APE 8411Z - Siret 216 900 274 00012

A BRIGNAIS, le 1er juillet 2022

Le Maire,  
Serge BERARD

